



Vote de faire payer en location les parkings en commun

Par **yoyo06**, le **20/10/2008** à **20:38**

bonjours,dans une copropriété il existe des parking privés et une douzaine de parkings commun.Nous venons de recevoir l'avis de convocation en assemblée generale dont le vote à un projet de résolution de faire payer 30e par mois une place de parking.Les demandes devront être adressées au syndic par lettre recomandée.Ma question,on t'il le droit?rn et si oui au nombre de combien de votes? rn Merci d'avances pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **09:23**

Si le paiement de ces places de parking a pour but d'attribuer une place nominative à chaque lot, cela devra être reporté dans le règlement de copropriété, donc modification de ce règlement avec enregistrement au greffe du tribunal (assistance obligatoire d'un notaire car c'est un acte relevant du droit de la propriété immobilière). A mon avis, il me semble que l'unanimité doit être requise (à vérifier). Voyez donc un notaire.